République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-15DCC290426-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 29 avril 2026	N° 15dcc290426

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le mercredi 29 avril 2026, à 20h00 l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 23 avril 2026
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 47
Nombre de votants : 49

Il était composé comme suit :
Etaient présents : BERGOT Stéphane, BOTHOREL Hervé, BOUCHER Patrice, ABARNOU Mickaël, ABGUILLERM Gildas, ARS Wilfried, BLEUVEN Christian, CABON Jean Luc, CATTIN Jean Luc, CLAVIER Martial, COATEVAL Bruno, COUSTANCE Catherine, DARE Claude, DUBOIS Elise, FERELLOC Jean Christophe, GAUTIER Valérie, GUEZENNEC Jessica, GUIZIOU Fabien, HABASQUE Nadine, HAVET Nadège, HELIES Karine, JAUD Christiane, JESTIN Claudine, KERANDEL Hélène, KERJEAN Aurélie, KERLAN David, LAOT Cédric, LE COQ Gwendal, LE FLOCH Renaud, LE FUR Olivier, LE GALL Christelle, LE POLLES Philippe, LEON Julie, L'HOSTIS Nolwen, LOZACH Marie Christine, MARCHADOUR Violaine, MARZIN Olivier, MASON Anne, MICHEL Mewen, POULNOT MADEC Anne, RICHARD Danielle, ROUDAUT Anne Thérèse, SALIOU Christine, STAEHLE Caroline, TADIER Adeline, TONNARD Hélène, TREGUER Jean François,

Excusés : REDT Gérard donne pouvoir à TREGUER Jean-François, FOLL Loïc donne pouvoir à ROUDAUT Anne-Thérèse.

Mewen MICHEL est désignée secrétaire de séance.
Jessica GUEZENNEC et Gildas ABGUILLERM sont désignés assesseurs.

Désignation des représentants de la CCPA Eau du Ponant (Assemblée générale)

Vu :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Les statuts de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

La qualité d'actionnaire de la Communauté de communes du Pays des Abers, détenant 2 actions de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

Considérant :

Qu'il convient de désigner un représentant habilité à siéger et voter aux Assemblées Générales de la Société Publique Locale Eau du Ponant ;

Que conformément aux statuts de ladite société, chaque actionnaire est représenté à l'Assemblée Générale par un représentant désigné par l'organe délibérant ;

Qu'il n'est pas possible de nommer un suppléant à l'Assemblée Générale des actionnaires d'Eau du Ponant, mais chaque actionnaire peut se faire représenter à ladite Assemblée dans les conditions prévues par le Code du commerce et notamment par un autre actionnaire justifiant d'un mandat (pouvoir).

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260429-15DCC290426-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, à l'unanimité, décide de désigner le représentant titulaire suivant pour représenter la Communauté de communes du Pays des Abers au sein de l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale Eau du Ponant :

Titulaire
- Martial CLAVIER

Fait et délibéré à Plabennec
le 5 mai 2026,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

